

Assemblée générale Comité Départemental de l'Ardèche de Tir à l'Arc

Le 11 Novembre 2021 à Annonay, ouverture à 14h05

11 personnes présentes :

Doriane Cognard, Frederic Celette et Hervé Grange d'Annonay

Julien Borne, Rachel Terrasse et Hervé Terrasse de Privas

Rémi Arifon de Lablachère

Serge Guerraz de Viviers

Geneviève Bouvet, Bernard Martel et Adrien Monteyremard de Satillieu

Excusés : Alexandre Frenillot de Viviers, François Lemaître des Ollières, Ludovic Devissier de Saint-Peray

Nombres de voix par club :

Satillieu 2

Lablachère 1

Saint-Peray 1

Annonay 5

Ruoms 4

Privas 4

Viviers 3

Jaujac 1

Les Ollières 2

Total des voix possibles : 23, présents 15, le quorum est atteint.

*L'assemblée s'ouvre sur une mise au point concernant les convocations à l'assemblée générale. Plusieurs personnes, dont Rachel et Hervé Terrasse et Hervé Grange n'ont pas reçu la convocation. Doriane précise et montre qu'elle les a envoyées par mail. Visiblement, il y a eu un problème technique avec les mails de Doriane. Excuses de sa part, précisant qu'il n'y avait aucune volonté d'éviction. A régler pour l'avenir.

*Adoption à l'unanimité du compte-rendu de l'Assemblée Générale précédente, le 8 Novembre 2020 en visio.

*Arrêté des comptes 2020. Présentation par Rachel après vérification par Serge Guerraz. L'exercice présente un excédent de 882,40€. Les produits et les charges sont en baisse en conséquence du contexte covid. Rapport voté à l'unanimité.

Les dotations pour participation aux championnats de France 2021 sont citées et distribuées
Des dotations pour le challenge jeune 2020-2021 restent à distribuer, en attente de factures justificatives en lien avec le tir à l'arc. Privas et Satillieu les ont déjà fournis.

La part instances à payer par le CD07 sur les licences 2022-2023 est en attente de réception des licences par les clubs.

***Passage du fonctionnement du CD07 en saison plutôt qu'en année civile**

Le sujet a déjà été discuté lors de l'assemblée précédente.

Le CD07 est une des dernières instances en année civile.

Cela faciliterait la gestion des finances concernant les résultats et les licences en saison.

L'exercice en cours commencé le 01/01/2021 serait mené jusqu'au 31/08/2022. Rachel confirme la faisabilité.

La proposition est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

***Mot d'humeur**

Hervé Terrasse souhaite faire part de son mécontentement vis-à-vis de la fédération, surtout lors de la traversée de la crise du covid. Aucun soutien n'a été apporté au club, aucune remise sur les licences alors que les clubs ont fait généralement l'effort pour essayer de garder leurs adhérents. Hervé souligne particulièrement le cas des licences dirigeants coûtant 60€, sans tir, alors que ces licences concernent des bénévoles qui donnent du temps et de l'énergie pour le fonctionnement de leur club...et donc de la fédération.

Rémi Arifon attire l'attention sur les clubs ardéchois absents aux assemblées du CD07. Pour eux, la fédération est une charge et non un soutien. Ils préfèrent se tourner vers d'autres structures (AFR, FFTL) et organiser des rencontres amicales plutôt que se soumettre aux contraintes de la fédération qui ne travaille que pour les élites.

Par ailleurs, la géographie de l'Ardèche est de nouveau discutée, rendant difficile le lien entre clubs du sud et du nord. La situation ne peut être changée, les visios pour les assemblées générales n'étaient autorisées que pendant le covid. Saint-Peray n'étant plus actif pour le moment, il n'est plus un compromis possible. Jean-Luc Vandamme de Ruoms demande par message un retour des AG dans les clubs. Privas reste la préfecture de l'Ardèche.

***Organisation des championnats départementaux**

2021-2022

Le championnat départemental salle a été attribué à Viviers en urgence car ils n'ont plus d'arbitre.

Pas de championnat 3D, campagne ou nature de prévu.

Le TAEN (ex-fédéral) est prévu à Satillieu

Le TAEI (ex-fita) et DR sont prévus à Viviers, toujours pour palier leur manque d'arbitre

Le spécial jeune est prévu à Privas

2022-2023

Le championnat départemental salle sera de nouveau attribué à Viviers s'ils n'ont toujours pas d'arbitre ou candidat arbitre, sinon, il reviendra à Privas.

Le TAEN (ex-fédéral) est prévu à Viviers

Le TAEI (ex-fita) aura lieu à Annonay

Un championnat 3D peut être envisagé à Privas -> à voir.

La question est soulevée de l'absence de matchs pour les championnats en Ardèche alors qu'il y en a dans d'autres départements. Réponse : Il n'y a pas assez de participant par catégorie. Une possibilité serait de mixer les catégories après le qualificatif pour entraîner ceux qui vont aux régionaux et nationaux. Pas d'expérimentation décidée, mais à réfléchir.

On voit une nouvelle fois que l'organisation des championnats est parfois contrainte par le manque d'arbitre dans certains clubs. Alors qu'il y a des volontaires pour se former, il n'y a pas de facilités accordées pour accélérer ou simplifier les formations. Une dérogation d'un an sans arbitre peut être obtenue, mais la formation dure au moins deux ans. Rachel demande que cette incohérence et ces difficultés soient formellement remontées au PCRA et à la ligue.

*Stages

4 stages sont normalement prévus :

Annonay pour la salle

Privas en salle pour prépa saison extérieur

Viviers et Annonay en extérieur sont à confirmer

Les infrastructures insuffisantes de certains clubs leurs empêchent d'être volontaire pour accueillir ces stages

Le financement de 4x300€ est possible en prenant dans les réserves étant donné le manque de recettes de la période.

La discussion est ouverte pour savoir quel public envoyer à ces stages.

Deux points de vue principaux s'opposent :

1-envoyer des archers ayant une certaine expérience de la compétition et un certain niveau pour de l'approfondissement et du perfectionnement.

2-envoyer des archers débutants tout juste dégrossis pour les consolider et les amener à la compétition.

L'argument pour la première position est que c'est le rôle des clubs et de leurs entraîneurs de former les archers débutants, et non au CD07 de financer cette mission qui ne justifie pas forcément la mobilisation d'un brevet d'état. De plus les archers débutants n'ont parfois pas l'endurance nécessaire pour que le stage soit constructif sur une journée entière.

L'argument pour la deuxième position est que ce sont les archers débutants et en forte progression qui sont le plus intéressés pour ce genre de stage et que leur proposer ces outils de progression permet de maintenir leur motivation et donc leur implication dans les clubs. Un stage réservé aux archers compétitifs accueille peu de personnes et donc le stage revient cher pour quelques archers concernés.

La discussion n'est pas tranchée. Différentes solutions sont envisagées : des stages en deux demi-journée, une débutante, une expérimentée, un stage débutant sur une date, un stage expérimenté sur une autre.

Serge soulève qu'il a eu des retours selon lesquels le stage n'est pas assez personnalisé : niveaux trop disparates et formateur qui ne s'adapte pas forcément à chacun.

Un retour d'expérience du formateur est demandé et une discussion avec lui pour voir quel public envoyer.

***Challenge jeune**

Présentation du fonctionnement et du bilan par Geneviève Bouvet qui est en charge de collecter les scores et calculer les résultats des clubs en fonction.

Le challenge suit déjà les saisons. La dotation est de 800€.

Geneviève a accès aux scores FFTA, mais pas aux concours « spécial jeunes » dont les scores doivent être absolument et rapidement remontés par les clubs.

Question : Est-ce que les jeunes inscrits en TAE-découverte comptent pour le challenge. Réponse : oui, ce sont des scores FFTA.

***Rappel des missions du CD07**

-matériel d'organisation de concours : feux, chronotir, banderole (une aurait disparue)

-attribution des championnats départementaux et récompenses

-arbitrage : financement part instance des licences, tenue (une tenue complète par arbitre)

-organisation de stages avec un formateur brevet d'état

-dotations pour les archers participant aux nationaux

-challenge jeune et incitation aux selectifs

-participation à des manifestations départementales (journée découverte sport nature par ex...)

***Désignation d'un nouveau vérificateur aux comptes**

Serge Guerraz ne peut pas rester vérificateur car il est devenu président du club de Viviers et candidate au conseil d'administration .

Frederic Bataille de Privas est désigné à l'unanimité. Serge doit quand même demander des volontaires dans son club (Cécile ?)

***Candidature au conseil d'adminisatration**

Serge Guerraz et Adrien Monteyremard candidatent au conseil d'administration.

Pour rappel, il doit être composé de minimum 6 personne, maximum 25. Actuellement 11 personnes (Cedric Sauvan-Magnet n'ayant pas renouvelé sa licence)

Serge et Adrien sont élus à l'unanimité.

Fermeture de l'Assemblée générale. 18h50

Ouverture du comité d'administration

Présents : Idem assemblée générale

***élection d'un secrétaire**

Adrien Monteyremard se présente, sur proposition de Bernard Martel. Elu à l'unanimité.

Clôture 19h00